

**Prospection - FIE**  
**SFME - Implantation sur Serre les Sapins**  
**ZAE EURESPACE - SMAIBO**

**Rapporteur : M. Vincent FUSTER, Vice-Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°2</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 05/09/03	favorable	séance du 26/09/03	favorable

<b>Présentation de l'entreprise</b>	
<b>Nom</b>	Société Française de Matériel d'Étalage
<b>Forme Juridique</b>	SA
<b>Capital</b>	576 000 €
<b>Répartition du capital</b>	Familial
<b>Directeur général</b>	Bernard DE FRUITOS
<b>Siège social</b>	Chemin du Bois de la Lave - Châtillon-le-Duc
<b>Effectif</b>	22
<b>Secteur d'activité</b>	Fabrication et installation de décors pour grands magasins
<b>Marché-Clients</b>	Intervient sur un marché national voire international
<b>Éléments sur le projet et l'activité</b>	
<b>Contexte</b>	Fin de bail précaire sur Chatillon-le-Duc Extension suite à l'absorption d'un concurrent CED
<b>Plan de situation</b>	Zone EURESPACE de Serre-les-Sapins  Le projet de la société SFME concerne un lot de 9 881 m <sup>2</sup> pour un bâtiment de 2 300 m <sup>2</sup>
<b>Bilan des dépenses prévisionnel</b>	Acquisition des terrains...(16,77€/m <sup>2</sup> ).....165,7 K€ Construction, dont terrassements ..... 800 K€  Total .....965,7 K€
<b>Motivations liées à la réalisation du projet</b>	- Développement de nouveaux marchés avec l'absorption de son concurrent CED (Compagnie Européenne de Décors) - Intégration de l'activité et de l'effectif de CED
<b>Perspectives de développement</b>	15 créations d'emplois après transfert de l'activité de CED
<b>Aides publiques obtenues dans les 3 dernières années</b>	Aucune
<b>Produit TPU</b>	2 409 € en 2002, et 9 280 € supplémentaires après développement

Le SMAIBO doit réaliser les travaux de plateformage et sollicite la CAGB pour une aide au titre du FIE, en complément d'une aide FDAVE. Ces aides seront déduites du prix de vente du terrain ainsi aménagé dans le respect du règlement communautaire d'exemption « de minimis ».

L'aide de la CAGB, d'après les critères en vigueur du FIE, peut théoriquement s'élever à :  
 $5\% \times 965\,700 \text{ €} = 48\,285 \text{ €}$ , montant ramené à 48 000 € pour tenir compte du plafond « de minimis » fixé à 100 000 €, le CG 25 apportant une aide au titre du FDAVE à hauteur de 52 000 €.

**A la majorité, une voix contre, le Conseil de Communauté :**

- **décide d'attribuer une aide de 48 000 € au SMAIBO, maître d'ouvrage des aménagements fonciers, pour la réalisation de ce projet**
- **autorise le Président à signer la convention à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Président